



COMMUNIQUE

Les syndicats représentatifs des biologistes libéraux signent avec l'Assurance Maladie la prolongation du protocole d'accord sur la biologie médicale

Paris, le 9 novembre 2016

Face au constat globalement positif de la stabilité de la profession issue de la mise en place du protocole d'accord triennal 2014/2016, l'UNCAM et les quatre syndicats représentatifs des biologistes libéraux, le Syndicat des biologistes (SDB), le Syndicat national des médecins biologistes (SNMB), le Syndicat des laboratoires de biologie clinique (SLBC) et le Syndicat des jeunes biologistes médicaux (SJB) ont signé le 7 novembre 2016 un avenant de prolongation de ce protocole d'accord pour trois années supplémentaires 2017/2019.

Cet accord prévoit d'ici la fin de l'année 2016 une baisse de 36 millions d'euros des dépenses remboursées représentant un acompte sur l'année 2017. Cette baisse prendra la forme d'une baisse temporaire et encadrée de la lettre clé B de deux centimes exclusivement du 15 novembre au 31 décembre 2016.

En contrepartie le protocole est renouvelé aux mêmes conditions de croissance et de maîtrise médicalisée. Il reconnaît un crédit d'environ 60 millions d'euros pour les biologistes portant sur la période du protocole précédent qui sera utilisé au cours des trois prochaines années, met en place un mécanisme d'introduction de nouveaux actes à la nomenclature, renforce le copilotage de l'accord et planifie des actions de dépistage et de prévention à court terme par un financement dédié.

Il permet également le déblocage de l'avenant sur la télétransmission aboutissant à une modernisation des échanges électroniques.

Dans un contexte de très grande pression financière sur l'Assurance Maladie et sur toutes les professions de santé, la poursuite du dispositif de régulation des dépenses de biologie médicale, mis en place depuis 2014, a été obtenue grâce à l'unité et à la solidarité des quatre syndicats mais aussi à la volonté de l'UNCAM d'aboutir à un accord.

Elle permet de préserver la stabilité de la profession et de maintenir une visibilité économique à moyen terme tout en évitant des baisses de tarif drastiques imposées unilatéralement et tout en assurant l'accès de tous les patients à une biologie médicale de qualité.

Mr François BLANCHECOTTE
Président

Syndicat des biologistes
11 rue de Fleurus
75006 Paris
Tél : 06 08 89 61 02

Mr Lionel BARRAND
Président

Syndicat des jeunes biologistes médicaux
6B rue de la Lanterne
67000 STRASBOURG
Tél : 06 67 20 81 88

Mr Jean PHILIPP
Président

Syndicat des laboratoires de biologie clinique
6 place de la Madeleine
75008 Paris
Tél. 06 77 15 54 07

Dr Claude COHEN
Président

Syndicat national des médecins biologistes
133 bd du Montparnasse
75006 Paris
Tél. 06 09 68 51 76